Motion conseil de l'INSPE Paris - 29 avril 2024

Votée à la quasi-unanimité des membres présent.e.s (environ 20 voix pour, 3 abstentions, pas de vote contre) au conseil de l'INSPE de Paris hier.

"Nous, membres du Conseil de l'INSPE de l'académie de Paris, sommes très alarmés des projets de réforme, sur leurs contenus comme sur les conséquences pour toutes et tous.

Le calendrier proposé est intenable : à quatre mois de la rentrée de septembre, nous n'avons en effet encore accès qu'à des documents de travail diffusés par des voies parfois officieuses. Aucune information ne peut être donnée aux étudiantes et étudiants.

La création des ENSP sans aucune autre précision ne permet pas de saisir les conséquences sur l'avenir des INSPE, des étudiants et de leurs personnels, BIATSS et enseignants, qui travaillent actuellement sur les sites de l'INSPE.

Les modalités de coopération entre l'Université et le Ministère de l'Education nationale dans le cadre de la préparation aux concours doivent être précisées et respecter l'indépendance universitaire et la liberté académique.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le report du projet à la session 2026 et l'ouverture de réelles négociations avec l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants et des personnels éducatifs."